

# Jean-Marie Cavada, président de l'OGC de la presse

Publié le 28 juillet 2021 à 13h50 par Isabelle Szczepanski



## Jean-Marie Cavada prend la présidence du nouvel organisme de gestion collective des droits voisins de la presse française, avec un rôle exécutif.

C'est officiel. Après des années passées à se battre au Parlement européen pour renforcer les droits voisins de la presse vis-à-vis des plateformes et moteurs de recherche, Jean-Marie Cavada devient le président de l'OGC qui négociera le montant et les conditions de ces droits pour une grande partie de la presse française. L'ancien journaliste, président de Radio France et député européen n'aurait pu accepter une présidence purement honorifique : il aura des fonctions exécutives, et décisionnelles, et sera donc au coeur des futures négociations, qui s'annoncent sportives.

## OGC

Le projet de nouvel OGC a été initié début juin par le Syndicat des Editeurs de la Presse Magazine, en collaboration étroite avec la Sacem, mais se dit ouvert à tous. La Fédération nationale de la presse d'information spécialisée (FNPS) et le Syndicat de la presse d'information indépendante en ligne (Spiil) ont d'ailleurs annoncé dès la mi-juin qu'ils rejoindraient l'organisme. Certains journaux qui ont d'ores et déjà signé des accords avec Google, mais en sont mécontents, seraient également en train de considérer de rejoindre l'OGC. L'AFP soutient le projet, mais il n'est pas certain qu'elle puisse en devenir membre, du fait qu'elle négocie des licences mondiales et non pays par pays.

## Terrain d'entente

Jean-Marie Cavada se retrouvera donc à nouveau face aux plateformes qu'il connaît bien, et dont il n'avait eu de cesse de critiquer les méthodes et les arguments au Parlement européen pendant le processus d'adoption de la directive droit d'auteur. Google, Facebook ou encore Twitter devront trouver un terrain d'entente satisfaisant face à un président qui connaît bien les arcanes du droit d'auteur, et ce d'autant plus que la décision adoptée le 13 juillet par l'**Autorité de la Concurrence** dans l'affaire Google encadre strictement les conditions de la bonne foi dans la négociation. Il n'est notamment plus question de proposer des accords mêlant partenariat commercial et droit voisin : la nouvelle OGC de la presse menée par Jean-Marie Cavada pourra ainsi négocier un ou plusieurs taux pour l'exploitation des extraits d'articles de presse sur les plateformes, ainsi que les conditions de partage des données qui s'y rattacheront. C'est en effet l'un des aspects fondamentaux de la loi française sur le droit voisin : pour justifier des exploitations des extraits d'articles et les paiements afférents, les plateformes doivent fournir des données à la presse.



Tweet



### Rédigé par Isabelle Szczepanski

Plateformes, culture, droit d'auteur, taxation du numérique

Suivre @Isabelle\_Szcz

[Consulter tous les articles de Isabelle Szczepanski →](#)